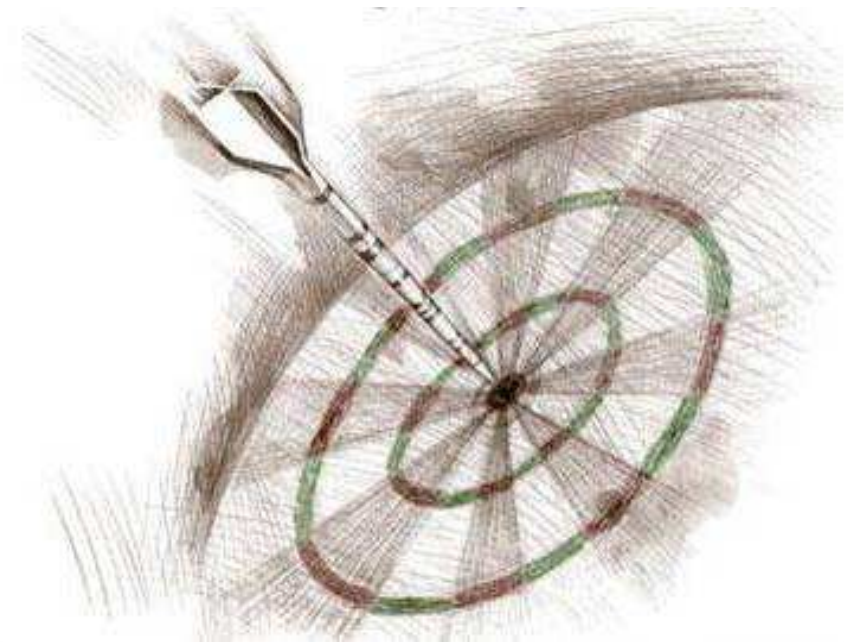


Réforme de
la protection civile vaudoise
à l'horizon 2012

***EMPL , séance plénière à l'attention
des Présidents des Comités directeurs
des membres du Comité stratégique
des membres du Comité de pilotage
des Commandants des ORPC***

- *vous informer sur les résultats de la consultation ;*
- *vous préciser les options qui en découlent ;*
- *vous présenter les nouvelles lignes de l'EMPL retenues par les instances décisionnelles du projet.*

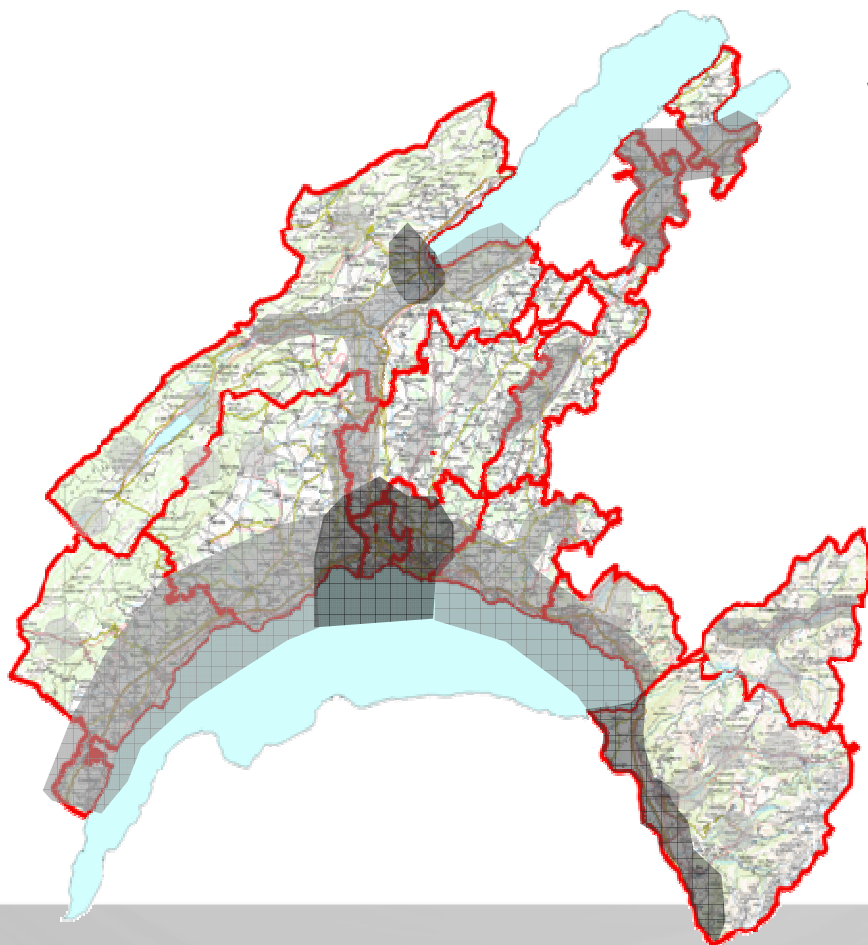


- | | |
|--|------------------|
| ▶ Bienvenue, objectifs, ordre du jour | <i>Mme la CE</i> |
| ▶ Rappel des enjeux du projet | <i>Mme la CE</i> |
| • <i>Contexte de base</i> | |
| • <i>Objectifs</i> | |
| • <i>Organisation et bilan</i> | |
| • <i>Axes stratégiques</i> | |
| ▶ Résultats de la consultation | <i>Mme la CE</i> |
| • <i>Points positifs</i> | |
| • <i>Points de désaccord</i> | |
| • <i>Options pour la poursuite du projet</i> | |
| ▶ Teneur de l'EMPL final | <i>Mme la CE</i> |
| • <i>Options retenues par les instances décisionnelles</i> | |
| • <i>Conséquences pour la suite du projet</i> | |
| ▶ Calendrier des prochaines étapes du projet | <i>Mme la CE</i> |
| ▶ Questions, discussion | <i>Tous</i> |
| ▶ Conclusion | <i>Mme la CE</i> |

13

Prévenir et gérer les risques et les dangers naturels

- Mettre en œuvre une politique de gestion des risques et des dangers garantissant une meilleure maîtrise des événements
- Réaliser la carte des dangers naturels



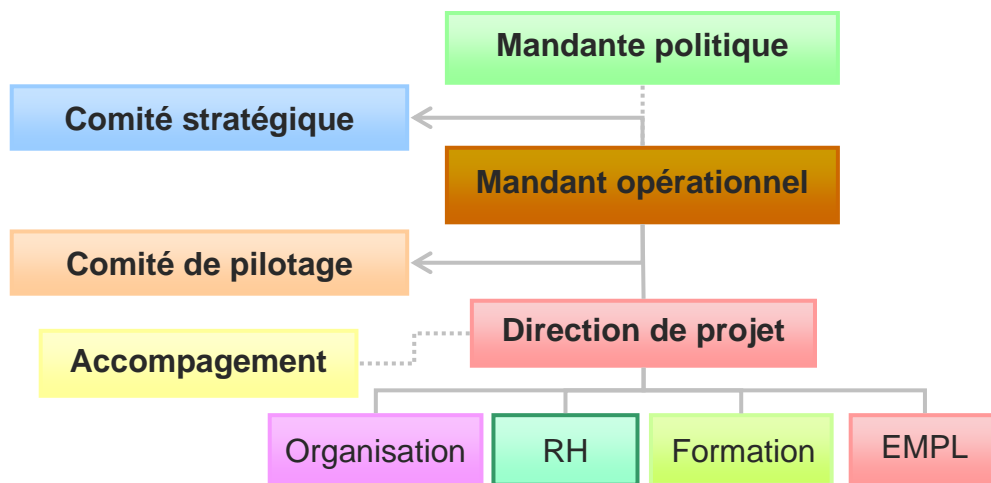
Programme de législature 2007-2012
Enjeux, page 6

« La préparation à une probabilité plus élevée d'événements et de risques dommageables pour le canton, que ceux-ci relèvent des domaines climatiques, environnementaux, économiques, politiques ou plus généralement d'une vie en société qui continuera de se complexifier. Pour les autorités, il s'agira d'accroître à la fois leur capacité d'anticiper les problèmes et leur réactivité sur le court terme (notamment par des procédures de décisions souples, rapides, dictées par l'efficacité et la recherche de solutions économiques) ».

- ▶ Clarifier et définir la nouvelle raison d'être de la PCi, adapter ses missions au nouveau paysage sécuritaire vaudois et élever son niveau de formation.
- ▶ Préciser le rôle de la PCi par rapport à ses partenaires permettant de sortir du sentiment de concurrence et construire un système global de sécurité intégré, apte à faire face aux 31 risques et dangers identifiés.
- ▶ Améliorer l'image et la crédibilité de la PCi par rapport à la perception actuelle face au monde politique, à la population et aux partenaires.



► Une structure représentative



► Des livrables ciblés



études préliminaires
 axes stratégiques
 vision
 découpage territorial cohérent
 catalogue des prestations
 mode de financement juste
 structures d'organisation
 processus RH transparent

► Un déroulement chronologique

1 2007 - 2008
Bases d'études et
établissement de la vision
de la PCi pour 2012

2 2008 - 2010
Découpage territorial +
Conditions de réalisation +
Projet de loi

3 2011 - 2012
Mise en œuvre progressive
des mesures de réalisation

Positionnement catalogue des prestations adapté aux obligations légales et aux partenariats

Découpage cohérent par rapport aux échelons politiques et aux partenaires stratégiques
(conduite = cantonale / actions = locales)

**Prestations /
ressources** continuellement réadaptées au contexte

**Culture
d'entreprise** formation continue dans les ORPC et avec les partenaires
collaborations interrégionales et valeurs de conduite des ORPC concertées

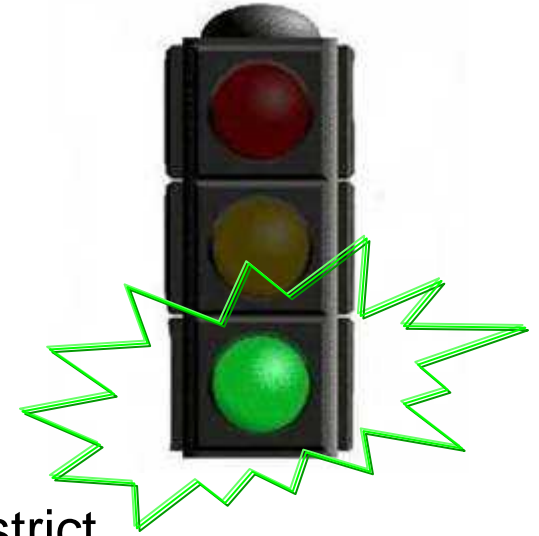
Image la PCi est solidaire
la PCi respecte les attentes de la population et la volonté politique
la PCi a des missions claires, admises et reconnues par les partenaires et par la population

Résultats de la consultation

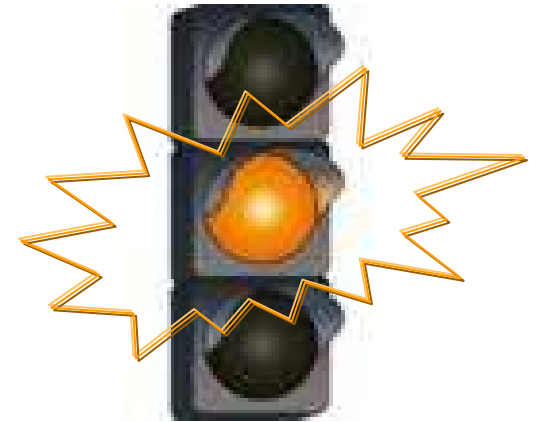


- ▶ Période du 15 avril au 11 juin 2010
- ▶ 92 réponses reçues et analysées

- ▶ De nombreuses voix ont reconnu la nécessité d'une réforme et ont salué la rigueur avec laquelle celle-ci est menée jusqu'ici.
- ▶ Parmi les points positifs relevés, citons :
 - le découpage en 10 régions calquées sur les limites de district,
 - la création d'un détachement cantonal,
 - la volonté de renforcer les mesures de formation,
 - un financement solidaire des prestations du socle de base,
 - un plan comptable unifié pour toutes les régions.



- ▶ Toutefois, dans cinq domaines, quelques voix se sont élevées pour désapprouver les choix opérés. Il s'agissait de :
 - la zone, sa structure, son rôle;
 - les ressources humaines, leur concept global de gestion;
 - la commission cantonale, sa présidence;
 - l'organisation politique des régions;
 - les coûts, leur standardisation, leur répartition.





1. Le projet de modification de loi est **présenté tel quel** au CE et au GC, réaffirmant ainsi son respect des normes étudiées et validées, le risque politique d'un échec étant alors important.
2. Le projet de modification de loi est **reformaté** en tenant compte, dans une certaine mesure des remarques formulées lors de la consultation : recherche du consensus, mais perte potentielle au niveau de la cohérence du système proposé.
3. Le projet modification de loi est **abandonné**, car les modifications apportées ne justifient pas un tel déploiement de moyens techniques, juridiques et politiques.





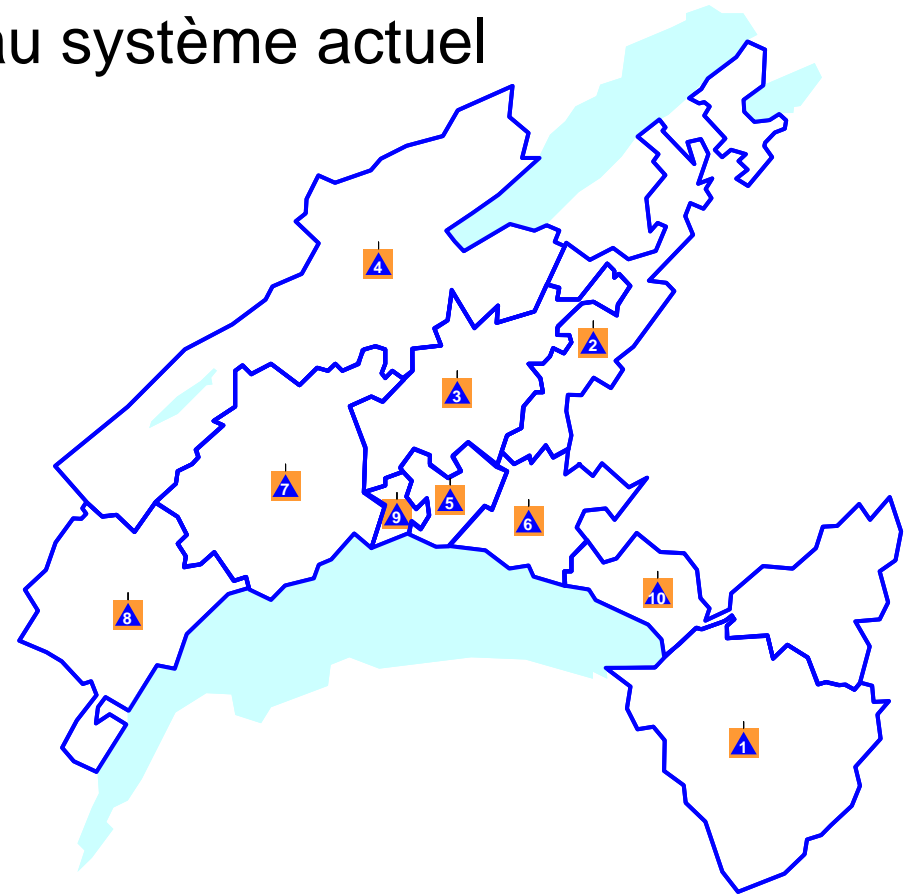
- ▶ Capitaliser sur les aspects positifs
- ▶ Entrer en matière sur les points de désaccord les plus sensibles
- ▶ Tenir bon sur les paramètres traduisant la solidarité et permettant une gestion efficiente.



Capitaliser sur les aspects positifs

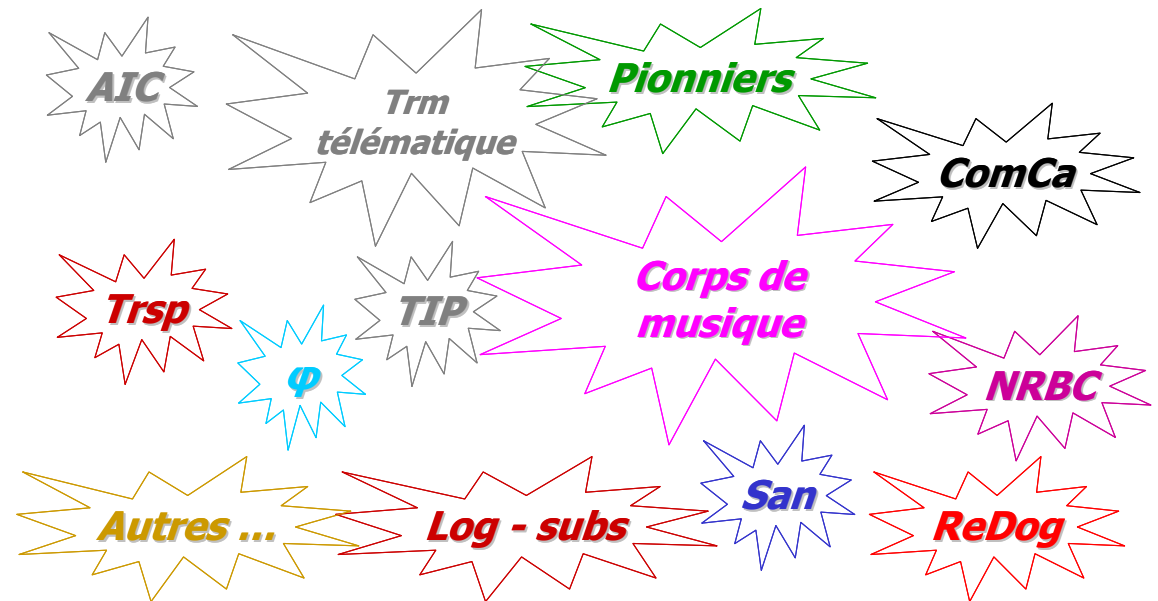
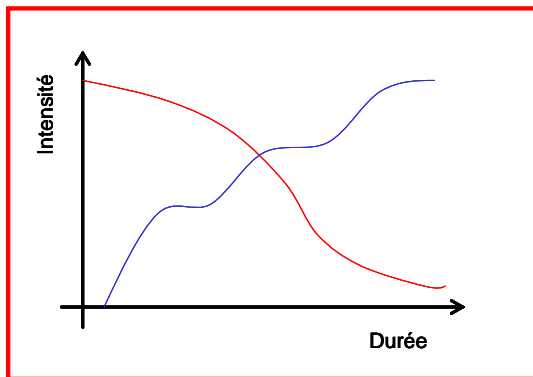
► Le **découpage en 10 régions** est plébiscité; il permet de conserver l'autonomie régionale et propose une plus-value importante par rapport au système actuel en matière de :

- masse critique des régions pour l'intervention,
- simplification administrative (10 offices au lieu de 21).



Capitaliser sur les aspects positifs

- ▶ La création d'un **détachement cantonal** afin de garantir trois niveaux de prestations :
 - la couverture de ses propres besoins;
 - des prestations uniques au profit de tous;
 - bénéficier d'une réserve en appui des régions.



Capitaliser sur les aspects positifs

- ▶ La volonté de renforcer les **mesures de formation** au travers :
 - d'une instruction plus axée sur la pratique;
 - d'un recentrage des missions de la PCi en lien avec le catalogue des prestations;
 - d'un renforcement de la collaboration avec les partenaires.



Capitaliser sur les aspects positifs

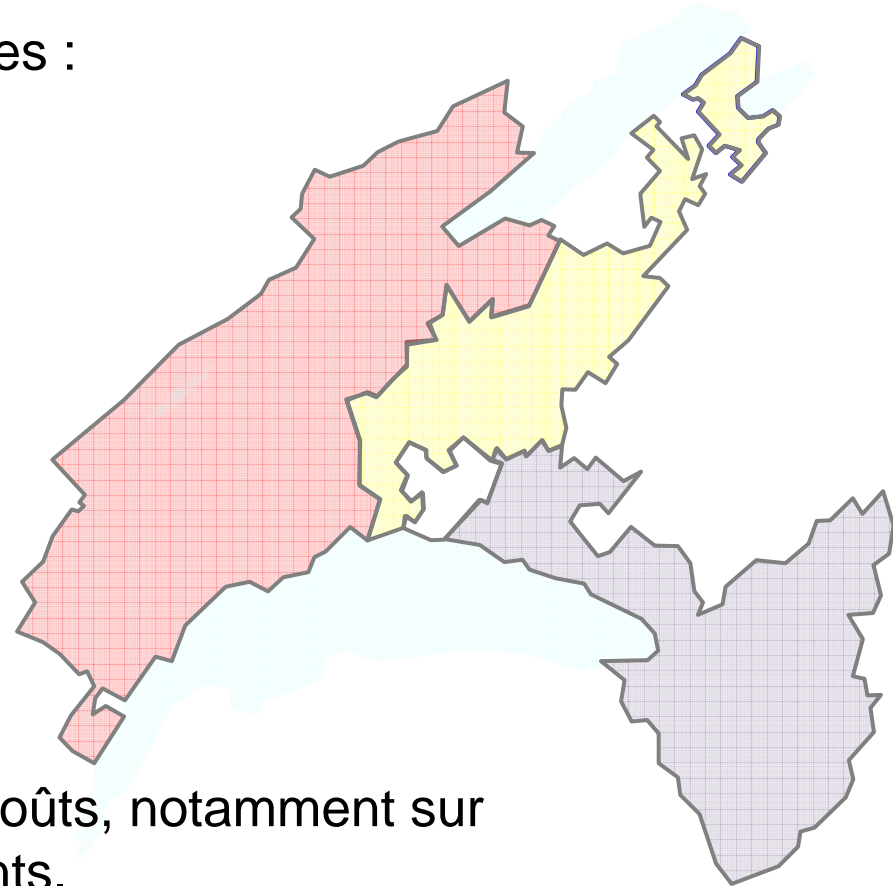
- ▶ Un **financement solidaire** des prestations du socle de base :



- ▶ Un **plan comptable** uniforme pour toutes les régions



- ▶ Les zones sont retirées du projet d'organisation.
- ▶ Les prestations y relatives sont reprises :
 - a) par le canton :
 - pour l'appui dans la formation, le controlling et une partie de la logistique,
 - pour la montée en puissance
 - b) par les régions :
 - pour la tenue des contrôles
 - et l'autre part de la logistique
- ▶ Ce retrait aura une influence sur les coûts, notamment sur ceux liés à l'administration des astreints.

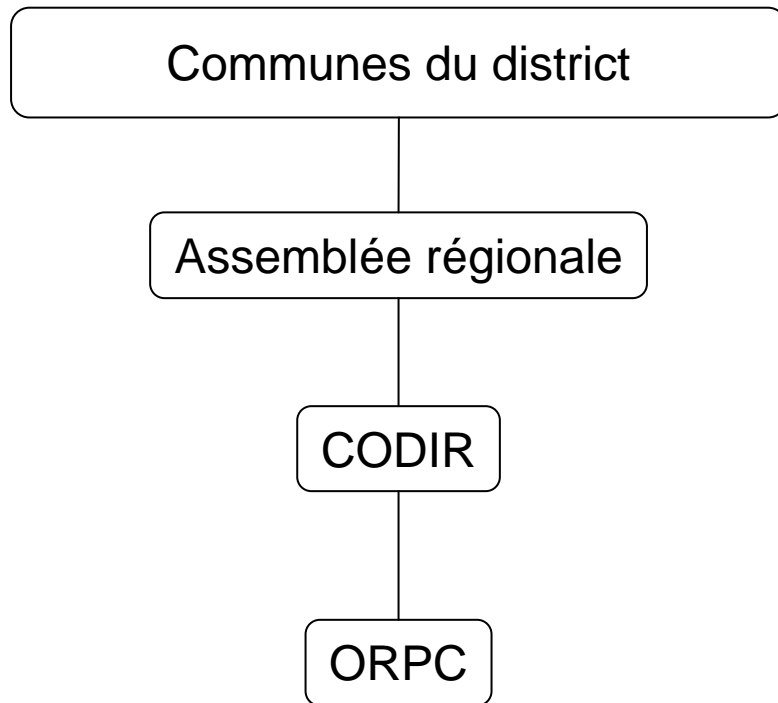


- La volonté du projet de permettre une gestion globale des ressources humaines sur l'ensemble du canton n'est pas acceptée :
- Chaque entité d'engagement (10 Régions + le Canton) conserve ses prérogatives dans le domaine des RH.
 - La garantie de l'emploi prônée par le projet est dès lors du ressort des 11 employeurs pour leur personnel respectif.
 - La transparence, la mobilité et les mesures d'accompagnement souhaitées ne peuvent plus être garanties globalement.

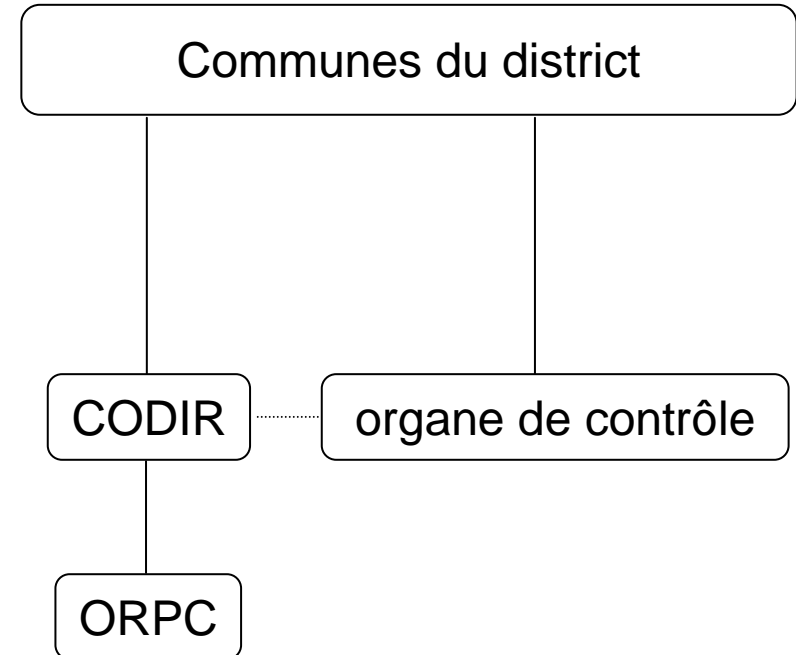


► L'organisation politique des régions

l'actuelle dans la plupart des cas sera la règle



l'alternative reste possible



Tenir bon sur certains points-clés

- ▶ Certaines lignes de force du projet garantissent la déontologie de la protection civile vaudoise; les soustraire du projet lui fera perdre de sa substance et mettra en péril la réalisation de certains axes stratégiques.

Positionnement

Découpage

Prestations / ressources

Culture d'entreprise

Image



La commission cantonale

- ▶ Une composition paritaire entre régions et canton
- ▶ Son rôle : fixer les axes stratégiques et préciser les mesures s'étendant à l'ensemble du canton
- ▶ Sa direction est confirmée au SSCM, et ce en vertu des contraintes législatives fédérales.



Tenir bon sur certains points-clés

Le mode de financement

- ▶ Les prestations du socle de base sont financées solidairement; les autres restent dans la plupart des cas possibles et peuvent être facturées au demandeur.
- ▶ Un plan comptable uniforme permet une transparence dans la gestion des coûts PCi.
- ▶ Le citoyen vaudois doit pouvoir compter sur un standard de prestation en tout point du canton.

